

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W21-787388

19 8695

**Maladie**       **Dentaire**       **Optique**       **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8979      Société : RAN

**Actif**       **Pensionné(e)**       **Autre**

Nom & Prénom : LAMLAH Abdelhakim

Date de naissance : 22-02-1969

Adresse : 183 belle vue Sidi mousa - CASA

Tél. : 0661322370      Total des frais engagés : \_\_\_\_\_ Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du malade : EL ANDALUSI SAUD      Age : \_\_\_\_\_

Lien de parenté :       Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie : Elumok

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : \_\_\_\_\_

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA      Le : 21/10/2024

Signature de l'adhérent(e) : \_\_\_\_\_



VOLET ADHERENT

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019





**Spécialiste**

- Maladies de la peau et du cuir chevelu
- Maladies Sexuellement transmissibles
- Médecine Esthétique - Cosmétologie

- إختصاصية في
- أمراض الجلد و الشعر
  - الأمراض التناسلية
  - الطب التجميلي

الدكتورة وادفل مهجة  
Docteur Ouadfel Mohja  
DERMATOLOGUE VENEROLOGUE

22 JAN 2024

El Ansalomoni Salom

Casablanca le .....

→ Retacnyl 0,015

lundi soir  
jeudi soir  
2 fois / j

→ g antos soir

crème de  
5 fois / j

Neut Baume Zentrin

SV 2

Sur rendez-vous

1, rue Abou Adil Hallaf  
(ex rue Edmond Rostand)  
Quartier Gauthier Casa

Tél. : (0522) 20.91.17/27.17.68/27.83.57

EX-RUE EDMOND ROSTAND  
Tél: 0522 20 91 17  
27 17 68  
27 83 57

56,30 x 3 = 168,90  
Cure

PPV: 56,30 DH  
LOT: 23H21D  
EXP: 08/2025

ampoule

15 Jours

PPV: 56,30 DH  
LOT: 23H21D  
EXP: 08/2025

(Grain)



PPV: 49,60 DH  
LOT: 23A31  
EXP: 01/2026

ampoules

— Journal gel: 1F  
— gel antibiotique: 1F  
Dose

1 jour (visite en rch) (Sourab)

TEL: 0522 20 91 47/27 17 68 - Casa  
(Ex: Rue Edmond Rostand) - Gauthier  
Pharmacie TASSNIME

*[Handwritten signature]*



**Spécialiste**

- Maladies de la peau et du cuir chevelu
- Maladies Sexuellement transmissibles
- Médecine Esthétique - Cosmétologie

- إختصاصية في
- أمراض الجلد و الشعر
- الأمراض التناسلية
- الطب التجميلي

الدكتورة وادفل مهجة

Docteur Ouadfel Mohja

DERMATOLOGUE VENEROLOGUE

El Aouda wathi  
BARIOL

Casablanca le 22 JAN 2024

Curaone 500mg

1 cp lundi soir

1 cp jeudi soir

(+)

x Gros

Raussement

Nettoyante du visage à la  
Narose vit c Rejodan  
2 fois/jour

Sur rendez-vous  
1, rue Abou Adil Hallaf  
(ex rue Edmond Rostand)  
Quartier Gauthier Casa

Tél. : (0522) 20.91.17/27.17.68/27.83.57

— Latini et ser

Senon HA ~~XXXXXXXXXX~~

deso esthetic

Tjeu

— Latini

erose HA unan Rik

elaskety Senon

JAY jen

Senon sebre DAY lora

face redum light

82 — (212) — 144

— fen